

MISSION LAFORCADE : Acte III

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce l'amateurisme dont fait preuve la Mission LAFORCADE : absence de documents de travail ou envoi tardif (le soir 21h30 pour le lendemain, simple feuille non datée, non signée ...) Traduisant toute la considération du gouvernement pour les représentant.e.s des salarié.e.s mais aussi des usager.e.s.

Propositions de la Mission LAFORCADE :

Extension du CTI dans le secteur médico-social – Structures rattachées à un Etablissement Public de Santé (EPS) :

- L'extension du Complément Traitement Indiciaire (CTI) concerne tous les personnels rattachés à un Etablissement Public de Santé
- Il y aura un calendrier plus précis pour les établissements autonomes (qui ne sont pas rattachés à CHU, EHPAD, ...) qui ne sont pas inclus pour le moment dans le décret qui pourrait paraître début Juin 2021.
- A partir de Juin 2021 le CTI sera attribué sous forme de prime mensuelle (183 € nets) puis à partir de Janvier 2022 intégré comme CTI et sera pris en compte dans le calcul de la pension de retraite avec effet rétroactif à Juin 2021. Cela s'explique par la non-prise en compte de cette mesure dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 et la nécessité d'y être intégrer pour pérenniser le CTI en élément de salaire.
- Dans l'introduction de « l'accord » il ait fait mention de la crise « COVID » afin de permettre un éventuel décret rectificatif sur le PLFSS
- Une précision sera faite sur la liste des établissements qui ne rentrent pas dans ce décret, le nombre d'agent-e-s que cela représente, le calendrier de versement et sous quelle forme.
- A la demande de SUD Santé Sociaux, il y a eu confirmation, avec la DGCS, que les personnels en formation professionnelle, promotion pro, sont inclus.
- Nous avons souhaité que soit mentionné que le Ségur était avant tout une réponse aux mobilisations de ces 2 dernières années qui dénoncent le délabrement organisé de notre système de soins avant même la crise COVID.

Transposition du CTI dans le secteur médico-social dans le champ du handicap privé non-lucratif :

Matignon a validé quatre catégories de personnels paramédicaux :

- Aide-Soignant.e.s
- Infirmier.e.s (toute catégories d'infirmiers hors cadres)
- Cadres infirmier.e.s et cadres infirmier.e.s psychiatriques
- Aides Médico Psychologique/Accompagnant.e.s Educative et Social/Auxiliaires de Vie Sociale

Proposition d'extension du CTI soumises à Matignon :

- Masseurs et masseuses-Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Ergothérapeutes
- Psychomotricien.ne.s

Rien pour les ouvrier-e-s, personnels de service, administratifs ou éducatifs !

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, la mascarade continue !

Tous les personnels du privé, du public doivent être traités de la même manière.

Les entreprises du privé lucratif ont bénéficié d'une aide du gouvernement pour que soient versés 160 euros à leurs salarié-e-s, permettant surtout aux actionnaires de continuer à se gaver sur le dos de la société !

Nos collègues Agent.e.s de Service Hospitalier effectuent les mêmes tâches qu'un.e Aide-Soignant. Ce glissement de tâches ainsi que l'absence de prime « Grand Âge » dans les EHPADs sont inacceptables !

Déterminée à ne rien lâcher, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle à résister et à lutter dans la rue tant que le gouvernement n'entendra pas nos revendications :

- Pour l'ouverture de lits dans la santé et de places dans le social, le médico-social et l'animation.
- Pour l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la population
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail et retrouver du sens à nos missions
- Pour la création d'emplois massive à hauteur de 400 000 embauches tous secteurs confondus et sur des statuts pérennes :

- 100 000 pour la santé
- 100 000 pour le social et le médicosocial
- 200 000 dans les EHPADs

A travail égal, salaire égal !

- Pour une augmentation conséquente des rémunérations de **400 € net/mois** pour toutes et tous dans le privé comme dans le public.
- Contre l'individualisation de nos carrières, la course à la rentabilité.
- Pour la rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-eu-ses en formation et l'augmentation des capacités de formations dans les secteurs du sanitaire, social, médico-social et de l'animation.
- Pour l'arrêt de la répression aveugle des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte, seule réponse d'un État policier aux abois.
- Pour la mise sous contrôle citoyen des instances de « négociations »
- Pour la réquisition des trusts pharmaceutiques et vaccins pour toute la population mondiale (participation au cadre collectif unitaire existant ou en cours de constitution)

Nous appelons avec le collectif "183 € pour tous et toutes" :

A l'envoi de motions au Ministère (secretariat-mission-attractivite-metiers-autonomie@sg.social.gouv.fr), pour- exiger immédiatement 183 € par mois, pour la totalité des agent-e-s de la FPH, (structures rattachées à un EPS et structures autonomes) et pour tout le médico-social et social du secteur privé non lucratif, avec rétroactivité à compter de septembre 2020.

Pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire !

Résistance !